

La lutte sans fin contre les rongeurs aquatiques

Chaque année, en Vendée, des dizaines de milliers de ragondins et de rats musqués sont tués. Ces nuisibles continuent pourtant de proliférer et provoquent des dégâts, notamment sur la biodiversité.

Pourquoi ? Comment ?

Lutte contre les rongeurs aquatiques : de quoi parle-t-on ?

Les ragondins et les rats musqués sont des espèces exotiques de rongeurs aquatiques, importés d'Amérique respectivement à la fin du XIX^e siècle et dans les années 1930 en France.

« Elles ont été introduites sur le territoire notamment pour leur fourrure », relate Yves Le Quellec, président de France Nature Environnement Vendée. On n'avait pas mesuré leur capacité à s'adapter et proliférer. Aujourd'hui, on se retrouve avec une invasion. »

En 2007, la lutte contre ces rongeurs aquatiques devient obligatoire en Vendée par arrêté préfectoral.

Pourquoi faut-il lutter contre leur prolifération ?

En Vendée, les ragondins et les rats musqués font des dégâts. « On piège pour éviter les dégâts sur les cultures, le maïs et le blé particulièrement », pointe Jean-Noël Lardeux, piégeur pour le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) des Sables-d'Olonne.

« Ces espèces favorisent les éboulements des berges où elles creusent leur terrier et un envasement, des canaux. Elles peuvent être porteuses de maladie et déséquilibrent le milieu, ce qui dégrade la biodiversité », ajoute Yves Le Quellec.

Selon la convention sur la diversité biologique, un organisme rattaché à l'ONU, les espèces exotiques envahissantes (toutes confondues) sont reconnues comme la quatrième cause de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale.

Comment lutter ?

Dans les années 1990, des appâts empoisonnés étaient utilisés. Techni-



Les ragondins, une espèce exotique, n'ont pas de prédateur. Ce qui explique notamment sa prolifération.

PHOTO : POLLENIZ

que trop peu sélective, elle a été remplacée par des pièges à cages. Des pièges qui permettent, si une loutre, espèce protégée, est capturée, de la relâcher. Une fois capturés, ces animaux sont tués.

Quid du bien-être animal ? « La notion de bien-être animal concerne les animaux d'élevage. Il s'agit ici d'animaux sauvages. Je n'ai pas de souvenir de personnes s'élevant contre cette pratique », assure Yves Le Quellec.

Comment s'organise cette lutte ?

Sur le terrain, les actions sont menées par les GDON. Il en existe quatorze en Vendée. Il y a quelques années, ils opéraient tous sous la houlette de l'association régionale en charge de cette lutte : Polleniz.

« Nous coordonnons la lutte collective. Nous nous assurons que les actions des GDON affiliés se font dans le cadre réglementaire », explique le directeur général de Polleniz, Marc Pondaven.

Ce dernier ajoute : « Avant, c'était le Département qui finançait, avec une enveloppe globale de deux millions d'euros pour le territoire. Mais depuis la loi NOTRe (2015), ce sont les communes et les communautés de communes. Les budgets sont donc dispersés et l'action sur le département est moins coordonnée. Alors que l'aspect collectif de la lutte est très important ! Depuis cette loi, cinq GDON ne sont plus affiliés à nous », développe Marc Pondaven.

Alors, combien ça coûte aujourd'hui et pour quels résultats ?

Difficile à dire, puisque les budgets sont éparpillés. Mais à titre d'exemple, la communauté de communes Vie-et-Boulogne, forte de près de 45 000 habitants, a signé une convention avec Polleniz sur l'année 2021, pour un montant total de 99 100 €.

Polleniz affirme de son côté qu'en 2022, le nombre de rongeurs aquatiques envahissants détruits par leur réseau est de 54 706.

« Elles sont là et on ne va pas s'en débarrasser. Le piégeage mobilise des moyens considérables et ne peut être la seule réponse », pointe Yves Le Quellec.

Nicolas COSSIC.